

|             |
|-------------|
| DÉPARTEMENT |
| CORREZE     |
| CANTON      |
| TULLE       |
| COMMUNE     |
| TULLE       |

Secrétariat Général  
KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

## **Arrêté décidant le retrait de la délégation de fonctions et de signature à Madame Stéhanie PERRIER, Quatrième Adjoint**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122.18 et L 2122.20,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n° 33 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Stéphanie PERRIER, Quatrième Adjoint,

## **ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Décide le retrait de la délégation de fonctions et de signature relative à l'Environnement, aux Espaces Verts, aux Mobilités et à la Santé Environnementale accordée à Madame Stéphanie PERRIER, Quatrième adjoint à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Dans le cadre de sa délégation relative à l'Environnement, aux Espaces Verts, aux Mobilités et à la Santé Environnementale, Madame Stéphanie PERRIER assurait les fonctions et missions relatives :

- A l'intégration des objectifs de développement durable dans les différentes politiques municipales
- A la maîtrise des consommations d'énergie des services municipaux
- Au développement et au maintien de l'offre de santé sur la Ville

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télécours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

TULLE, le 15 avril 2025

Transmis au contrôle de Légalité le : 16 AVR. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 16 AVR. 2025

AP46 — 15/04/2025

